

7^{ème} Rallye Historique de Régularité « VERCORS CLASSIC »

10 & 11 avril 2010

REGLEMENT PARTICULIER

SOMMAIRE		Page
	PROGRAMME	4
Article	1P. ORGANISATION	4
	1.1. DEFINITION	5
	1.2. OFFICIELS DE L'EPREUVE	
	1.3. VERIFICATIONS	5
Article	3P. CONCURRENTS ET PILOTES	5
	3.1. DEMANDES D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS	5
Article	4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS	6
	4.1. VOITURES AUTORISEES	6
Article	5P. PUBLICITE	6
Article	6P. SITES ET INFRASTRUCTURES	7
	6.1. DESCRIPTION	7
Article	7P. DEROULEMENT DU RALLYE	7
	7.1. DEPART	7
	7.6. RAPPEL DES PENALITES	7
Article	9 CLASSEMENT	7
Article	10 COUPES	7

Podium 2009

1	Michel CHABRAN et Renaud GUILLARD	BMW 2002TII
2	Patrick AGUILAR et Sébastien CHOL	VOLKSWAGEN Golf GTI
3	Roland et Dany BARRE	Porsche 911

Palmarès

2008	Jean-Marie et Claudette MANSIER	Porsche 911SC
2007	Jean louis CANEL et Sébastien CHOL	Fiat 127 70HP A2
2006	Daniel COLLET et Muriel GODMER	BMW 202TII
2005	Jean louis CANEL et Sébastien CHOL	Fiat 127 70HP A2
2004	Claude et Joëlle PERRIER	Porsche Carrera 911 SC

Nous remercions cordialement le Conseil Général de la Drôme, les Villes de Valence, de Bourg-lès-Valence, Saint Nazaire le Désert ainsi que les maires des communes traversées en liaison et toutes les personnes qui ont œuvré à la préparation de ce rallye et nous les associons très sportivement à la réussite de cette manifestation.



7^{ème} Rallye de Régularité Historique « VERCORS CLASSIC »

PROGRAMME

Lundi 8 février Parution du règlement et ouverture des engagements

Mardi 6 avril Clôture des engagements

Jeudi 8 avril Publication de la liste des engagés

Samedi 10 avril

7 H 30 à 10 H 30 **Vérifications des documents**, à VALENCE
7 H 45 à 10 H 45 **Vérifications des voitures**, et entrée au Parc Fermé de Départ Champ de Mars à Valence
11 H 00 **1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs**, à VALENCE
11 H 30 **Publication de la liste des équipages admis au départ**,
13 H 30 **Départ 1^{ère} Etape** de Valence, pour 304,37 kms, dont 102,52 kms en 6 Tests de régularité.
15 H 03 TR 1 -
16 H 06 TR 2 -
17 H 19 TR 3 -
18 H 02 TR 4 -
18 H 27 **Entrée Parc de regroupement**, Repas
19 H 57 **Sortie Parc de regroupement**
20 H 15 TR 5 -
21 H 28 TR 6 -
22 H 48 **Arrivée de la 1^{ère} Etape, Entrée Parc fermé**, Champ de Mars à VALENCE
Publication du classement partiel officieux et des heures de départ de la 2^{ème} Etape
30 minutes après l'arrivée du dernier Concurrent.

Dimanche 11 avril

7 H 30 **Départ 2^{ème} Etape** de VALENCE, pour 146,83 kms, dont 61,15 kms en 3 Tests de régularité.
8 H 08 TR 7 -
8 H 51 TR 8 -
9 H 39 TR 9 -
11 H 04 **Arrivée de la 2^{ème} Etape, Podium à VALENCE, Fin du Rallye**,
Convois
Entrée Parc fermé, à BOURG LES VALENCE
Publication du classement final provisoire. 30 minutes après l'arrivée du dernier Concurrent.
13 H 00 **Déjeuner de clôture du rallye, Remise des Prix**
15 H 00 **Ouverture du Parc**

Les horaires et le parcours ne sont pas contractuels et peuvent être sujets à d'éventuelles modifications dictées par l'actualité, les événements climatiques ou les mises en chantiers routiers indépendants de l'organisation.

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

Parcs Fermés : à Valence et Bourg lès Valence

Article 1P. ORGANISATION

1.1. DEFINITION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA DROME, organise les 10 et 11 avril 2010, un Rallye de Régularité Historique dénommé :

7^{ème} Rallye de Régularité Historique « VERCORS CLASSIC »

en qualité d'organisateur administratif et technique.

Ce rallye sera disputé conformément au code Sportif International, au règlement standard FFSA des rallyes de Régularité, au présent règlement et à ses additifs éventuels, au code de la route.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le N° **N6** du 29 janvier et enregistré par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° **XX** du XX février 2010

SECRETARIAT DU RALLYE (jusqu'au 9 avril 2009)

ASA DROME 21, rue Henri Rey - 26000 VALENCE - Tél : 04 75 41 05 05 – 06 87 12 03 94 - Fax : 04 75 81 25 73

Site : www.asadrome.com - E-mail : info@asadrome.com -

PERMANENCE DU RALLYE PENDANT L'EPREUVE : **Tél : 06 87 12 03 94**

INFORMATIONS UTILES

⇒ **ACCUEIL des OFFICIELS et de la PRESSE**, à VALENCE

⇒ **ACCUEIL des Commissaires**, à VALENCE

Comité d'Organisation

Le Président Jean-Pierre LABAUNE

Le Comité Directeur : Aurélien BAUDY, Jacques BONNEMAYRE, Bryan BOUFFIER, Jean-Paul CAILLE, Michel CHAMPELOVIER, Gérard CHARTOGNE, Maurice CLAVEL, Christophe CLERMONT, Marcel DESBRUN, Guillaume GAUMONT, Françoise GERLAND, Georges MONTEIL, Max PLANTA, Jeremy ROISEUX, Martine SAUVAGET, Daniel VERNET, Monique USCLARD, Georges WILLEMS.

1.2. OFFICIELS DE L'EPREUVE

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Marcel DESBRUN	3 266
Membres du Collège	Gérard CHARTOGNE	10 212
	Alain BELTRANDO	38 515
Directeur de Course	Didier ROSSIGNOL	11 521
Directeur de Course adjoint	Bernard MEE	24 692
Responsable de la Sécurité et des Moyens	Daniel COLLET	161 512
Médecin Chef	Docteur TROULLIER	
Commissaires techniques	Patrick TERMINARIAS	18 237
	Jean-Louis CANEL	50 539
Chargé des relations avec les concurrents	Françoise GERLAND	10 193
Chargé des relations avec la Presse	Anne SIRLIN	196 561
Responsable voiture tricolore	Jean-Pierre LABAUNE	7 168
Responsable voiture balais	Jean-Paul CAILLE	20 295
Responsable des Commissaires	Daniel VERNET	147 321
Responsable des Moyens Généraux	CLAVEL Maurice	131 930
Service Résultats	Cécile TONNELLE	
Responsable du Chronométrage	Max PLANTA	1 817
Speaker	Claude BERTRAND	

1.3. VERIFICATIONS

Tous les équipages devront obligatoirement se présenter avec leur voiture aux vérifications (des documents et des voitures) prévues conformément au programme du Rallye.

Chaque équipage devra se rendre disponible avec sa voiture à l'heure fixée sur la convocation qui sera mise en ligne sur le site de l'ASA DROME (www.asadrome.com)

Les concurrents auront la possibilité de passer à ces vérifications **en avance** sur leur heure idéale de convocation.

VERIFICATIONS DES DOCUMENTS

Les équipages devront présenter avant le départ :

Concernant les véhicules :

Carte grise,

Concernant les concurrents :

Permis de conduire obligatoire pour le conducteur,

Licences de l'équipage en cours de validité ou titres de participation régularité téléchargeable sur le site de l'ASA DROME et joint dûment remplis à la demande d'engagement.

Certificat médical de capacité à conduire un véhicule pour le ou les conducteurs, qui se feront délivrer un titre participation

Le départ sera refusé à tout équipage en cas de non-présentation ou de non-conformité de ces documents. Dans ce cas, les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

VERIFICATIONS DES VOITURES

1.3.3 Il est conseillé de présenter aux Commissaires Techniques

- un « Laissez-Passer de Véhicule pour Parcours de Régularité Historique FIA » délivré par la FFSA.
- ou un Passeport Technique pour Véhicule Historique FIA.

1.3.13 L'utilisation d'appareils de mesure sera limité à un seul appareil fixé sur la voiture et n'indiquant que les distances. Les appareils du type « cadenceur » sont interdits.

Article 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDES D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne souhaitant participer au Rallye de Régularité Historique « VERCORS CLASSIC » doit envoyer le formulaire d'engagement dûment rempli au Secrétariat du Rallye. Celui-ci est disponible sur simple demande téléphonique ou sur le site www.asadrome.com

L'organisateur doit avoir reçu le formulaire **le mardi 6 avril** au plus tard.

Les détails concernant le/s équipier/s peuvent être communiqués jusqu'aux vérifications des documents.

Un membre de l'équipage ou la voiture pourront être remplacés jusqu'au moment des vérifications des documents, avec l'accord de l'organisateur.

Pour être valable, la demande d'engagement devra obligatoirement être accompagnée :

- a/ de la photocopie de la carte grise du véhicule
- b/ de la photocopie du permis de conduire du pilote et co-pilote
- c/ de la photocopie des licences du pilote et du copilote ou des copilotes
- d/ de l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire du véhicule

e/ du montant total des droits d'engagement ainsi que des réservations complémentaires pour le repas du samedi soir et le repas de clôture du rallye.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'ASA DROME, **ils seront encaissés le mardi 6 avril. Les confirmations d'engagements seront mises en ligne sur le site Internet de l'ASA Drôme, à partir du 6 avril**

Dans le cas d'un refus d'engagement, le comité d'organisation le signifiera à l'intéressé au plus tard le jeudi précédent l'épreuve.

3.1.10. Le nombre maximum des engagés est fixé à **100 voitures**

3.1.11. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative à : **310 € pour un équipage composé de 2 personnes,**
300 € pour un équipage avec 1 licencié ASA DROME
290 € pour un équipage composé de 2 licenciés ASA DROME

Pour tout engagement souscrit avant le 13 mars, réduction de 20 € par équipage.

et comprennent :

- les plaques de rallye et les numéros de course,
- le carnet d'itinéraire et les documents de course,
- la plaque commémorative de l'épreuve,
- une invitation pour deux personnes, **au repas du samedi soir** et au **Déjeuner de clôture du Rallye.**

Supplément pour un deuxième co-équipier à bord du véhicule : **65 €**

L'ensemble de l'équipage devra être licencié.

Les équipages ont la possibilité de se faire accompagner en réservant des invitations supplémentaires pour les repas aux tarifs qui leur est indiqué en annexe de la feuille d'engagement. Les invitations nominatives réservées lors de l'engagement et remises lors des vérifications des documents, seront exigées à chaque repas. Il ne sera pas possible de réserver des repas supplémentaires sur place.

(Hébergement : voir documents annexés)

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront intégralement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aura été refusé;
- en cas d'annulation du Rallye..

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.12. Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence conducteur valable pour l'année en cours peuvent obtenir auprès de l'organisateur, lors des vérifications des documents, un Titre de Participation Régularité, valable pour ce seul rallye, au prix de **50 €**, cotisation Asa comprise.

Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Seules sont autorisées les catégories suivantes :

- Catégorie Régularité Historique : voitures telles que définies dans l'annexe K du Code Sportif de la FIA jusqu'au 31.12.1981
- Catégorie Régularité Prestige : voitures de Grand-Tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière à partir du 1.1.1982
- Catégorie Régularité Tourisme : voitures de tourisme en conformité avec leur homologation routière à partir du 1.1.1982
-

Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés ; un extincteur est obligatoire.

L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à toute voiture qui ne satisferait pas à « l'esprit » et à l'aspect de la période donnée.

Article 5P. PUBLICITE

La publicité obligatoire sera communiquée par additif au présent règlement particulier.

Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le 7^{ème} Rallye de Régularité Historique « VERCORS CLASSIC » représente un parcours de **451,20 kms.**

Il est divisé en **2 étapes, 3 sections** et comporte **9 Tests de Régularité** sur route ouverte, d'une longueur totale de **163,67 kms.**

Afin d'éviter les reconnaissances, l'itinéraire horaire restera secret.

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles, les Test de régularité, sont repris dans le carnet d'itinéraire et le carnet de contrôle remis au départ.

Article 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1. DEPART

L'intervalle de départ entre les voitures sera de 1 minute.

7.5. TESTS DE REGULARITE

Les lignes d'arrivée et toute ligne de chronométrage intermédiaire ne sont pas indiquées.

Un sigle « fin de zone de contrôle » sera établi à une distance maximale de 1000m après la ligne d'arrivée d'un test de régularité.

7.5.2 Si un pilote saute un test de régularité ou, pour des raisons techniques, ne réalise pas un test de régularité, il pourra être admis de nouveau dans le rallye et réintégré dans le classement avec une pénalité.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition que dans l'heure suivant l'horaire d'affichage des classements de l'étape, il informe le Directeur de Course de son intention de continuer. Dans ce cas, la voiture doit être présentée au Parc Fermé 15 minutes avant le départ de l'étape suivante.

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire de l'épreuve.

PARC FERME

Les voitures sont en régime de parc fermé :

- dans les parcs de départ, de regroupement et d'arrivée
- dès leur entrée dans une zone de contrôle (sigle avertisseur jaune) et jusqu'à leur départ de celle-ci (sigle fin de zone de contrôle)

7.6. RAPPEL DES PENALITES

CONTROLE HORAIRE :

- Retard par minute ou fraction de minute : 10 secondes
- Avance par minute ou fraction de minute : 1 minute
- Absence d'un visa de contrôle horaire ou de contrôle de passage : 10 minutes
- Arrivée au contrôle horaire après le délai maximum autorisé : 10 minutes

TEST DE REGULARITE :

- Par seconde ou fraction de seconde au-dessous ou au-dessus du temps idéal : 1 seconde
- Pour chaque test de régularité bon réalisé ou sauté, l'équipage concerné recevra une pénalité définie par le Collège des Commissaires sportifs. Celle-ci devra être supérieure à la pénalité la plus élevée attribuée à un concurrent ayant pris le départ du test considéré.
- Dépassement de plus de 20% de la vitesse moyenne choisie : Décision du Collège des Commissaires sportifs

CIRCULATION :

- 1^{ère} infraction : 1 minute
- 2^{ème} infraction : 5 minutes
- 3^{ème} infraction : exclusion sur décision du Collège des Commissaires Sportifs

Article 9. CLASSEMENT

Le classement se fait par l'addition des pénalisations en secondes recueillies sur le parcours aux différents contrôles horaires ou tests de régularité auxquelles s'ajoutent toutes les autres pénalisations réglementaires.

L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points est proclamé vainqueur du classement général, le suivant étant deuxième, et ainsi de suite.

Un classement est aussi établi par catégorie et période.

En cas d'ex-æquo est proclamé vainqueur, celui qui a obtenu la plus petite pénalisation lors du premier test de régularité. Si cela ne suffisait pas à départager les équipages ex-æquo, Les pénalisations du deuxième, troisième, quatrième test de régularité seraient alors prises en considération.

Article 10. COUPES

La remise des Prix aura lieu le dimanche 11 avril au cours du repas de clôture prévu à partir de 13H, à Bourg lès Valence

Aucun prix en espèces ne sera distribué.

Les équipages recevront une récompense.

Les Coupes ne seront pas cumulables et seront uniquement remises aux concurrents présents à la remise des prix.

Classement général : Les trois premiers équipages recevront une coupe millésimée.

Classement par catégorie et période : Le premier équipage de chaque groupe recevra une coupe millésimée

Classement féminin : Le premier équipage exclusivement féminin recevra une coupe millésimée

